



N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 4 octobre 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 4 octobre 2021 à 19h00 à la salle du conseil (ouvert au public). Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin
Mme Louise de Launière
M. André Coté
Mme Édith Lalancette
M. Daniel Tremblay

Sont absents : M. André Boillat
Mme Sonia Gauthier

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Johanne Mercier, la directrice générale par intérim assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 septembre 2021

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021

1. Comptabilité

- 1.1 Ratification des comptes
- 1.2 Comptes à payer d'août
- 1.3 Salaire des employés municipaux

2. Projet en cours

2.1 Chalet du 49^e

- a) Avancement des travaux
- b) Épandage de gravier à l'emplacement des coolbox

2.2 Station d'essence avec borne de rechargement électrique Chalet du 49^e

- a) Avancement des travaux

2.3 Logement communautaire

- a) Avancement des travaux

3. Lot 5972338 Rang St-Antoine

4. Fonds de \$151M\$ pour l'habitation communautaire

5. Changement de signataire

6. Élections municipales

7. Demande d'aide financière

- 1) Centraide
- 2) Groupe espoir

8. Affaires nouvelles

7. Période de questions

8. Levée de l'assemblée



N° de résolution
ou annotation

Ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit corrigé avec l'ajout de l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021 et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Déclaration des conflits d'intérêts

Nous avons un conflit d'intérêt dans le point du Lot 5972338 Rang St-Antoine, nous allons demander à Mme Édith Lalancette de se retirer de la discussion.

Résolution 4609-10-04 Adoption du procès-verbal de la session du 7 septembre 2021 et l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 4 octobre 2021, la copie du procès-verbal du 7 septembre 2021 et celle de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de De Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal du 7 septembre 2021 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021 tel que rédigé.

Comptabilité

Résolution 4610-04 Ratification des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'août 2021 au montant de 64313.55\$ et que la liste des salaires nets de 4824.24 \$ soient acceptées telles que rédigées.

Projet en cours

Chalet du 49 ième parallèle

Résolution 4611-10-04 Nomination entrepreneur

ATTENDU QU'après une saison d'opération dans le nouveau Chalet du 49e parallèle, et qu'il avait été difficile de sortir les Coolbox en fin de saison,

ATTENDU QUE l'entrepreneur doit effectuer les travaux doivent être effectués avant le 31 décembre 2021 pour la saison hivernale 2021-2022.

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH LALANCETTE
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise M. Jacquelin Simard à livrer et épandre 5voyages de gravier du Chalet du 49e parallèle.

Station d'essence avec borne de rechargement électrique Chalet du 49°

Les travaux avancent bien et les délais devrait être respectés.

Logement communautaire

Les travaux sont en cours et dans le montant de \$64313 des comptes à payer, il y a un montant de \$36792.00 pour un premier versement à Construction FAB et nous avons demandé un déboursé à la Caisse Populaire pour le prêt temporaire. Nous devons demander à Valérie Tremblay chargé de projet, le prix des meubles.



N° de résolution
ou annotation

Résolution 4612-10-04 Lot 5972338 Rang St-Antoine

ATTENDU QUE Mme Édith Lalancette est impliquée dans ce dossier, nous lui demandons de se retirer de la discussion;

ATTENDU QUE son époux M. Claude Paquet est décédé et que sa succession va à Mme Édith Lalancette;

ATTENDU QUE selon la résolution 121-07-00 de juillet 2000, il avait été proposé, appuyé et adopté que la Corporation de Notre-Dame de Lorette vende ce terrain pour la valeur nominale de un (1.00\$) à M. Claude Paquet et que celui-ci voit à payer tous les contrats nécessaire à cet achat.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que M. Édith Lalancette fasse les démarches auprès de son notaire pour transférer ce terrain à son nom aux mêmes conditions que celles qui avaient été adoptées par la résolution 121-07-00.

Résolution 4613-10-04 Changement de signataire

ATTENDU QU'il y a eu des élections municipales et que Mme Rita De Launière a été élue mairesse par acclamation le 1^{er} octobre 2021 et que celle-ci a été assermenter le 5 octobre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Mme Johanne Mercier directrice générale secrétaire trésorière par intérim fasse les démarches nécessaires pour faire le changement de signataire à cet effet.

Élections municipales

Étant donné que les élections municipales ont eues lieu le 1^{er} octobre 2021 et que tous les postes ont été comblées et élus sans opposition.

Le conseil se compose de :

Rita De Launière mairesse
Raphaël Langevin Conseiller Poste 1
Mélicca De Launière Conseillère poste 2
Jean-Marie Garneau Conseiller poste 3
Édith Lalancette Conseillère poste 4
André Côté Conseiller poste 5
Marlène Laliberté Conseillère poste 6

Demande d'aide financière

- 1) Centraide
- 2) Groupe espoir

ATTENDU QUE nous avons reçues deux demandes d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise le paiement de \$100.00 au Groupe Espoir.

Affaires nouvelles

ATTENDU QU' il y a des travaux de transport de bois sur les lots de M. Benoit Therrien et que ceci occasionne des bris de chemin dit de chemin de la source menant au Lac Rond.

Le conseil de Notre-Dame de Lorette demande à la directrice générale d'écrire une lettre à M. Benoit Therrien pour que celui-ci remette au même état le dit chemin à la fin des travaux.



N° de résolution
ou annotation

Résolution 4614-10-04 Période de questions

ATTENDU QUE M. André Côté demande de reconduire son bail pour la location d'une partie de l'entrepôt municipal et que celui-ci demande de reconduire le bail pour trois ans;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Mme Johanne Mercier directrice générale secrétaire trésorière par intérim prépare le dit bail en ajoutant la clause que le bail se renouvelle d'année en année et que la municipalité doit avertir le locataire au moins deux mois à l'avance si celle-ci aurait besoin de cette partie d'entrepôt ou si elle devait aller en appel d'offre s'il y aurait des demandes de d'autres citoyens.

Résolution 4615-10-04 Levée de l'assemblée

II EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure quarante-sept (20h⁴⁷^{JM}25).

Daniel Tremblay
Maire

Johanne Mercier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim